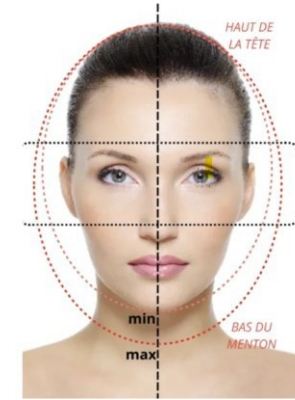


Quelques consignes pour contrôler avant de valider une licence

Photo d'identité : Elle doit être de type CNI sans lunette de soleil, sans couvre-chef (casquette, capuche, voile)



Le titre de séjour ne peut pas servir de carte d'identité. Seuls le passeport ou la CNI du pays d'origine sont valables. Pour arbitrer en club : il faut impérativement un CM avec «sport en compétition y compris extension loisir» de coché

pour la pratique sportive :

- ☐ la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition (pratique compétitive y compris extension loisir)*.

pour la pratique du Vivre Ensemble :

- ☐ la pratique du basket ou du sport (pratique non compétitive – Vivre Ensemble y compris pratique loisir dans le cadre du VxE)*.

La date dans la partie médicale doit être identique à la date du certificat médical téléchargé

Justificatif

PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO	PIÈCE D'IDENTITÉ VERSO	CERTIFICAT MÉDICAL	QUESTIONNAIRE SANTÉ
Cl_...recto.pdf	Cl_...verso.pdf	certificat_medical_BASKET_1.pdf	05/08/2026

Informations médicales

Taille (cm) (5)

Date certificat médical

19/11/2025

De préférence se servir des formulaires FFBB pour les CM et surclassement disponible en ligne sur le site de la FFBB ou du Comité

Surclassement régional:

Le dossier complet est à envoyer au secrétariat du Comité. Ne pas le télécharger sur la demande licence

Les mutations

LA PERIODE NORMALE

DU 1^{er} JUIN au 30 juin

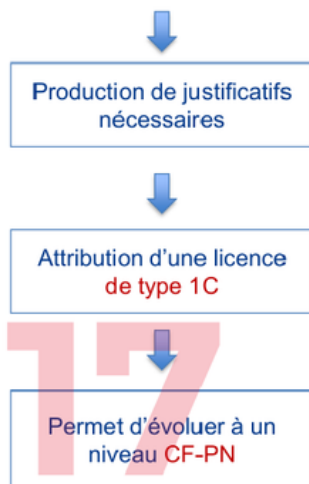
- Pas de production de justificatif
- Attribution d'une licence de type 1C
- Permet d'évoluer à un niveau CF-PN et inférieur

16

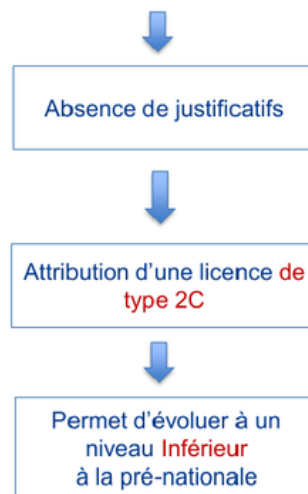
LA PERIODE EXCEPTIONNELLE

DU 1^{er} JUILLET au 30 NOVEMBRE

Mutation Justifiée



Mutation Non Justifiée



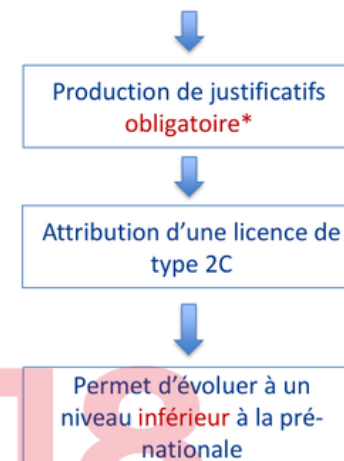
Durant cette période une mutation ne peut pas être refusée même si elle n'est pas justifiée = délivrance licence 2C

Possibilité durant cette période de transmettre des justificatifs complémentaires pour modifier une licence 2C en 1C

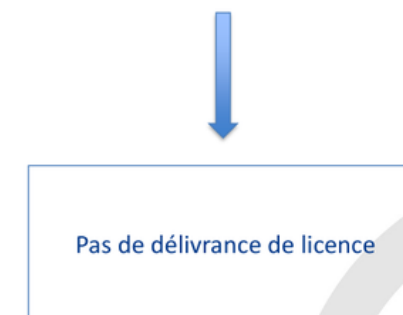
LA PERIODE EXCEPTIONNELLE

DU 1^{er} DECEMBRE AU 28 FEVRIER

Mutation Justifiée



Mutation Non Justifiée (ou hors-délai)



* Tout licencié U17 et moins (uniquement): pourra déroger à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2, à la condition nécessaire qu'il justifie de l'accord du club quitté

Les assurances

RAPPELS

- Les clubs et les licenciés bénéficient obligatoirement de la garantie d'assurance **Responsabilité Civile (RC)** dans le cadre de la pratique du Basket.
- La garantie d'assurance **Individuelle Accident (IA)** en cas de blessure **est quant à elle facultative** – plusieurs formules sont proposées auprès d'HELMETT SPORT / GENERALI.

Pour pratiquer en toute sérénité et être assuré en cas de dommage corporel (blessure), la FFBB encourage fortement les licenciés à faire la démarche et à souscrire à l'une des formules de garantie Individuelle Accident auprès d'HELMETT SPORT.

Modification de formule IA en cours de saison

- Le licencié ou son représentant légal **doit contacter par mail** assurances@ffbb.com.
- Le service en charge des d'options d'assurances traitera la demande et ajoutera un commentaire dans FBI à destination du club.

La garantie Individuelle Accident (IA) : pourquoi souscrire?

Souscrire une garantie Individuelle permet au licencié **en cas de blessure** de bénéficier une prise en charge de différents **frais de santé** et de prévoir des **capitaux en cas d'invalidité ou de décès**.

Garanties FFBB / HELMETT	Formule A 2,09 €/an	Formule A+ 2,59 €/an	Formule B 6,39 €/an	Formule B+ 6,89 €/an
FRAIS DE SOINS DE SANTE : - frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation - forfait journalier hospitalier - ostéopathie - soins dentaires / frais de prothèse dentaire - soins optiques - frais de 1 ^{er} transport / frais de transport pour se rendre aux soins prescrit	✓	✓	✓	✓
BONUS SANTE	✓	✓	✓	✓
DECES ACCIDENTEL	✓	✓	✓	✓
INVALIDITE ACCIDENTELLE (dont perte totale et irréversible d'autonomie)	✓	✓	✓	✓
INDEMNITES JOURNALIERES	✗	✗	✓	✓

Licence alternée

C) La licence « alternée »



Validé par CD
FFBB – avril 2026

Volonté fédérale : autoriser les joueurs/joueuses jusqu'en **U15**, au **niveau départemental**, licencié d'un club A à bénéficier d'une **autorisation secondaire** pour un club B.

- La **localisation** des clubs A et B n'a **pas d'importance** pour accorder cette autorisation (CD/CT identique ou non, LR identique ou non) ;
- **Délivrance de l'autorisation si :**
 - Les **deux clubs sont d'accords** ;
 - Un **justificatif de domicile** des 2 parents est transmis → justifiant le rattachement au club A et au club B
- Le **CD/CT** et la **LR** seront **informés** lorsque l'autorisation est délivrée.
- Le jeune pourra jouer aussi bien avec le club A que le club B, peu importe que le club A et le club B se rencontre en compétition
- **Compétence FFBB dans un premier temps (expérimentation)**